

Département du CALVADOS
Arrondissement de VIRE
Ville de CONDE-en-NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 8 décembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des mariages - 2 place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 2 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés et publiés à la mairie le mardi 2 décembre 2025

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nadine LECHATTELLIER, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

Margaret BLAKEBOROUGH à Brigitte LAIR
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
Flavien DELÊTRE à Benoît BALAIS
Marie-Danielle DUPONT à Jean-Daniel GOUDIER

Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
Arnaud MOREAU à Valérie DESQUESNE
David OLIVIER à Sylvain DELANGE

Absents excusés : /

| Nombre de conseillers | Vote à l'unanimité | Nature de l'acte : 3-2 |
|--|--------------------|---|
| - en exercice : 29 | - pour : 29 | Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité |
| - présents : 22 | - contre : 0 | |
| - votants : 29 | - abstention : 0 | |
| Secrétaire de séance : Benoît BALAIS | | |
| Le compte-rendu du conseil municipal du 13 octobre 2025 a été adopté à l'unanimité | | |

DÉL.2025-113 - Rétrocession partielle de la parcelle cadastrée section 585 AB n°330 propriété de Partélios Habitat au bénéfice de la commune et intégration dans son domaine public – commune déléguée de Saint-Germain-du-Crioult

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Par un courrier du 14 mars 2025, PARTELIOS HABITAT a contacté la Commune s'agissant d'une régularisation foncière à envisager.

Il a été constaté la confusion de l'une de leur parcelle identifiée au cadastre sous la section 585 AB N°330 avec la voie de circulation publique.

Ils ont à cette occasion exprimer le souhait d'isoler cette partie de la voirie afin de la rétrocéder à la Commune.

Les frais de géomètre et de rédaction d'acte notarié seront entièrement pris en charge par PARTELIOS HABITAT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** la rétrocession par PARTÉLIOS HABITAT à la Commune de Condé-en-Normandie d'une partie de la parcelle cadastrée section 585 AB N°330 sur la commune de déléguée de Saint Germain du Crioult, correspondant à une voie de circulation publique,
- **APPROUVE** son intégration dans le domaine public de la Commune de Condé-en-Normandie,
- **DIT** que les frais de bornage et de rédaction d'acte notarié sont à la charge de PARTELIOS HABITAT,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 8 décembre 2025

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

